

**COMMISSION DES JEUNES – SECTION FER
REUNION DU 15/11/2018**

Présents : Mrs JC DAGBERT, D.DENIS, D.DESFACHELLES, C.GAMBIER, P.LAVIGNON P.

Excusés : Mrs L.CHEVALIER, C.FOURNIER, D.HARY.

Assiste à la réunion : M. B.HOCHART

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Festival Pitch U13 : Journée du 27/10/2018

55604.1 CAL.BALZAC 12 – CALAIS SO 2

55603.1 CAL. CATENA-ST MARIE KERQUE. Forfait de ST MARIE KERQUE. Homologué : CAL. CATENA 3 – ST MARIE KERQUE 0 par forfait. Amende 23 euros à ST MARIE KERQUE.

Equipes éliminées pour ne pas avoir effectuées les jonglages :

SAINT MARTIN AU LAERT, WIMEREUX As, NORDAUSQUES, WIMILLE.

La Commission procède au tirage du Festival Pitch U13 du Samedi 8 décembre 2018 à 13h45

1. ST MARTIN BOULOGNE O. / DESVRES JS
2. VIEIL MOUTIER LA CALIQUE ASL / SAMER RC
3. CREQUY PLANQUETTE US / BOULOGNE ESL
4. VERCHOCQ ERGNY HERLY US / LONGFOSSE FLC
5. FRUGES AS / NEUFCHATEL ECLAIR
6. VIEIL HESDIN US / BOULOGNE CONTI FC
7. LA CAPELLE LES BOULOGNES FC / BOURTHES US
8. CONDETTE JS/ GROUP. CANCHE AUTHIE US
9. BEAURAINVILLE ES / OUTREAU AS
10. RINXENT USO / DANNES US
11. LUMBRES O / EPERLECQUES CA
12. NORTKERQUE AS / CALAIS CATENA
13. AUDRUICQ AS / LES ATTAQUES US
14. MAMETZ REBECQUES ES / BLENDÉCQUES LA PATRIOTE
15. LONGUENESSE MALA FOOT / OYE PLAGE ES
16. LICQUES ES / HALLINES AS
17. WATTEN CS / CALAIS BEAU MARAIS FOOTBALL
18. FORT VERT FJEP / COULOGNE ES
19. ARQUES ES / TOURNEHEM AS
20. ALQUINES US / SAINT OMER ESSOR

Exempts : ENQUIN LES MINES ES, CALAIS BALZAC AMICALE

Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le secrétaire de séance : D. DESFACHELLES